



## FOIRE AUX QUESTIONS – L'ÉCOLE A PARTIR DU 11 MAI -

*Je reprends le travail, puis je mettre mon enfant à l'école?*

Oui, si l'organisation de l'école le prévoit. Sinon, ce n'est pas possible sauf si vous êtes personnel prioritaire.

*Je travaille à temps partiel, puis-je le mettre uniquement les jours où je travaille?*

Oui c'est possible à condition que votre enfant fasse partie des élèves accueillis à l'école ces jours là.

*Je souhaite attendre pour remettre mon enfant à l'école est-ce possible?*

Oui, la reprise de l'école est basée sur le volontariat. Mais vous avez le droit de changer d'avis, à condition de prévenir l'école et la mairie s'il mange à la cantine et de respecter l'organisation de l'école.

*A quoi va ressembler une journée de classe?*

Votre enfant sera accueilli à l'école dans des conditions très différentes de ce qu'il a connu: il sera à une table attitrée, sans possibilité de se déplacer librement. Il disposera de matériel individuel, ne pourra pas partager de matériel avec ses copains, ne pourra pas jouer à des jeux de ballon, ou des jeux collectifs. Il devra respecter la distance de 1m avec toutes les personnes présentes. Sur la cour, il devra aussi respecter la distance de 1 mètre. Le temps d'enseignement concernera en majorité l'apprentissage du respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

*Si je décide de ne pas remettre mon enfant à l'école, que va-t-il se passer ?*

Votre enfant restera chez vous et pourra continuer à travailler soit avec la classe à la maison du CNED ou toute autre initiative de votre part.

*Je souhaite que mon enfant porte un masque, l'école peut-elle lui en fournir un?*

Non, l'école ne fournira pas de masque à votre enfant. Seuls les élèves à partir du CP pourront porter un masque. Dans ce cas, il devra être fourni par la famille. L'enfant devra savoir l'utiliser.

*Mon enfant pourra-t-il voir ses camarades des autres classes au moins à la récréation?*

Non, nous essayons de limiter au maximum le « brassage » des élèves : chaque classe aura un espace et un horaire différents pour les récréations.

*Mon enfant est en maternelle. Est-ce que je peux l'accompagner jusque dans sa classe ?*

Non, la présence des parents dans l'enceinte de l'établissement est interdite.

*Qui sont les enfants prioritaires ?*

Les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise et les enfants des enseignants.

*Si mon enfant est fragile, puis-je le remettre à l'école ?*

Ce sera de votre responsabilité. Vous pouvez demander l'avis de votre médecin.

**Pour les élèves ayant un PAI**, ils ne pourront revenir à l'école qu'après l'avis du médecin scolaire.

*Mon enfant pourra-t-il aller aux toilettes en cas de besoin ?*

Oui, il pourra y aller en respectant les règles sanitaires : cheminement, espacement de mètre, lavage des mains avant et après, sous contrôle d'un adulte.

*Quelle tenue vestimentaire est à privilégier ?*

Une tenue pratique, permettant la pratique sportive et permettant à votre enfant d'être autonome, notamment pour le passage aux toilettes.